



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

REUNION du COMITE DIRECTEUR

Vendredi 31 mai 2019

Mairie

Villefranche de Rouergue (12)

Présents :

Présidente, CLAMENS Marie-Madeleine (CD 31)

Secrétaire Général, NOGARET Marc (CD 12)

Trésorier Général, BALESTER Pierre (CD 81)

CD 09 : GARCIA Marie-Françoise - PICAZO Bruno

CD 11 : VALERO Alain

CD 12 : VIGUIE Fabienne - ENJALBERT Gilles

CD 30 : VIERNE Roselyne - VIERNE Gilbert

CD 31 : LE BOT Michel - RICARD Francis

CD 32 : PESQUIDOUX Annie - PERIN André

CD 34 : RIGAUD Jean-Paul

CD 46 : BEX-GRAMOND Marielle - GRAMOND Christian

CD 48 : VERDIER Patrick

CD 65 : LACASSIE Marie-Luce - MARTINEZ Serge

CD 66 : MALFREY Aurélia - VIRGILI Jean-Pierre

CD 81 : FABRE Marc

CD 82 : LAGARDE Carmen - CLEMENT Franck

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes RIGAUD Isabelle (CD34) - LLORCA Dalila (CD81) et M. GARCIA Henri (CD34)

1°) - **MOT de BIENVENUE du PRESIDENT du CD 12**

« Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité de l'Aveyron que j'ai l'honneur de présider et de représenter aujourd'hui, je vous souhaite la bienvenue dans ces murs de la Mairie et dans cette Ville de Villefranche de Rouergue chargée d'histoire.

Villefranche de Rouergue est une bastide qui faisait partie des villes dites « nouvelles », construites au Moyen-Age dont la structure architecturale est composée principalement d'une place centrale (lieu de foires et de marchés) par laquelle on accédait via des rues perpendiculaires.

Je vous invite, si vous en avez le temps, à vous promener dans le centre-ville.

Je souhaite que la réunion d'aujourd'hui soit constructive et qu'elle nous permette de consolider cette nouvelle structure qu'est le Comité Régional Occitanie ».

2°) - **TOUR D'HORIZON de la PRESIDENTE**

« La Présidente remercie Marc NOGARET pour ces mots de bienvenue et remercie le Comité de l'Aveyron, le Club de Villefranche de Rouergue, dirigeants et bénévoles pour leur implication dans l'organisation de ce 1^{er} Championnat de Région grandeur nature ainsi que la Collectivité locale qui nous accueille dans cette superbe salle des mariages propice à des travaux de bonne qualité.

Au regard d'un ordre du jour chargé, la Présidente présente un tour d'horizon succinct (par ordre chronologique) des événements majeurs qui ont marqué ces 1ers mois de la saison :

Après l'Assemblée Générale de janvier 2019 à Toulouse, alors que Mme CHAFFER Magali s'était spontanément portée candidate pour occuper le poste de Trésorière adjointe du C.R. Occitanie, elle adressait sa démission pour raisons personnelles, dès le lundi.

Au cours de cette même AG, un appel avait été lancé pour occuper le poste de Président de la C° des Finances du C.R. Occitanie, encore vacant : une seule candidature, celle de Pierre BALESTER (CD81), candidature acceptée à l'unanimité par le Bureau Directeur.

Discipline : à l'initiative de la Présidente du C.R.O, une formation ouverte aux Membres des C° de Discipline Départementales mais aussi de la C° de Discipline Régionale, s'est tenue le 2 février 2019 à Montauban avec la participation active de Xavier GRANDE et Michel POGGI de la F.D. Très bon retour de cette formation jugée utile de la part de tous les participants.

Le Bureau Directeur du C.R.O s'est réuni deux fois, le 19 février et le 15 mai 2019 et leur compte rendu transmis au Comité Directeur dans la foulée.

À l'initiative de son Président, la C° Compétitions s'est réunie le 24/02/2019 à Lézignan Corbières pour finaliser l'organisation des Championnats Régionaux 2019 et donner des réponses aux nombreuses questions en suspens.

Au cours du mois d'avril, mise en ligne du site officiel du C.R.O à l'adresse petanque-occitanie.fr. Merci à Gilles ENJALBERT pour le travail réalisé qui a permis (entre autre) de suivre en Live les résultats du Championnat Régional à Béziers (34) et ceux de ce week-end et les autres à venir.

D'avril à mai, s'est déroulée la grande saga des Championnats Départementaux (sur lesquels nous reviendrons toute à l'heure,) immédiatement suivi par celle des Championnats Régionaux puis des Championnats de France dans la foulée.

Le 11 mai 2019, M. ROUGIER Laurent adressait sa démission en qualité de membre et de Trésorier Général du C.R.O

On le voit, ce début de saison ne ressemble en rien à un long fleuve tranquille. Tout n'a pas été facile, loin s'en faut et chacun à sa mesure a donné de son temps et de sa personne.

Actuellement, des événements graves troublent le bon fonctionnement de notre Comité Régional, monopolisant toutes nos énergies au détriment de projets de travail constructifs. Dans ce contexte, je vous saurais gré de relativiser vos griefs personnels pour vous consacrer à remplir le mandat pour lequel nous nous sommes portés candidats : faire vivre et contribuer au développement de notre sport, la Pétanque et le Jeu Provençal.

J'en appelle à la raison de chacun et chacune : pour prétendre être la plus Grande Région, nous devons être forts dans nos actions mais aussi dignes dans nos comportements, respectueux des règles de savoir vivre et des directives Fédérales et Régionales.

Bon séjour en terres Aveyronnaises et bon championnat à toutes et tous »

3°) - APPROBATION du PV de l'AG 2018 du 27/01/2019 à TOULOUSE

CD11 => Page 11 : il y a eu une modification dans le calendrier 2020 du C.R.O : le Championnat Régional Doublette Jeu Provençal aura lieu dans le CD11, en 2021 dans le CD32 et en 2022 dans le CD81.

CD31 => Page 11 : il est porté que le bilan financier 2018 avait été validé à l'unanimité. Non, le CD31 s'était abstenu.

Page 17 § 6 : il avait été débattu du devenir des compétitions internes aux ex-territoires et leurs modalités de leur prise en charge au niveau du C.R.O : le CR n'en parle pas. Rien non plus, sur l'Amicale des Anciens propre à l'ex Midi-Pyrénées.

Page 20 : demande des précisions sur les indemnités versées aux Comités organisant un Championnat Régional. Réponse de la Présidente : sur un Championnat Pétanque de 2 jours (comme à Béziers) => 1000€ ; le Championnat de 4 jours (comme à Villefranche), 3000€ et 500 € pour chacun de deux Championnats de Jeu provençal (Tour du Crieu et Marvejols).

Page 17 : le règlement des Championnats Régionaux devront être mis à jour pour 2020 (tenues des équipes qualifiées aux Championnat Régionaux Occitanie).

Page 23 : concernant les délégués, la présence à minima d'un Délégué par Comité semble recommandée.

Aucune autre remarque n'est apportée et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4°) - CHAMPIONNATS REGIONAUX 2019

- Bilan des Championnats Départementaux pour la 1^{ère} année du Calendrier fédéral unique

Le bilan de la participation par Comité (voir Annexe I) permettra à chacun de saisir dans Geslico les Championnats Régionaux qu'il organise.

La transmission des équipes qualifiées s'est faite (presque) correctement.

Un seul non-respect de la règle du calendrier unique fédéral dans un Comité de l'Occitanie qui avait interverti la date de deux Championnats Départementaux. Après consultation, ledit Comité s'est mis en conformité.

Procédure des graphiques des Championnats Régionaux : la C^o compétitions recevait les listes spéciales pour vérifier que le nombre d'équipes qualifiées par Comité était correct et la conformité des licences. Après ces contrôles, le GCZ était adressé - 1) au Comité organisateur qui se chargeait de faire tirage - 2) à l'Occitanie pour préparation du Live sur le site 3) retour au Comité recevant.

CD34 => propose de simplifier la démarche : Francis RICARD (avec son accord) s'occupe de toute la partie du graphique etc. + le paramétrage pour le site et envoie le dossier définitif au Comité concerné par le Championnat. Proposition acceptée.

CD34 => suggère de rajouter au tableau de la participation des équipes, le mode de qualification (si open ou non). Validé à l'unanimité.

CD46 => il serait bon de conserver sur la liste des équipes qualifiées le nom du Club + le nom du Comité d'appartenance (ce qui permet une meilleure identification entre les Villes et leur Comité). Ex ci-dessous :

PETANQUE VERDUNOISE	A éviter	0091004/PETANQUE AXEENNE	A privilégier
PETANQUE MONTAGNAC		0110334/P C GINESTAS	
LES PITCHOUNS MONTREAL		0320430/GOUTZ	

➤ La présidente demande à chacun de respecter les délais demandés dans la transmission de documents, d'informations ou autres, tant vers la Région que la F.D.

- Mise à jour des cahiers des charges championnats régionaux et CRC

La Commission Compétitions se penchera sur la réactualisation de ces textes pour 2020. Pour les CRC 2019, les listes pour le Jeu Provençal et les Vétérans devront être transmises par les départements et validées.

- Bilan rapide du premier Championnat Régional Occitanie à BEZIERS (34)

Très belles installations ; bonne restauration préparée par le Club de Béziers et bon rapport qualité/prix. Pour une meilleure gestion du temps du Championnat, peut-être revoir la pause méridienne de 2h pour la ramener à 1h30 quand la restauration est assurée sur place ?

- Quelques manquements par rapport aux cahiers des Charges
- Le plateau en doublette masculin était relevé (sur les 64 joueurs présents seulement 4 joueurs non classés)
- Le jury s'est réuni pour juger de la conformité de la tenue d'un joueur (bas) qui s'était changé entre la pause de 12h/14h.
- A signaler un « petit » incident sur les terrains, considéré par les arbitres sur place comme « incident clos ».

- Remplacement à la suite d'absence

- a) Généralités

- Dans tous les cas de figure, l'équipe absente est remplacée par l'équipe qu'elle a battue sur le Championnat Départemental ou dans la suite logique du classement (si un classement a été fait).
- Pour toute absence non justifiée, la sanction à l'encontre de l'intéressé ne peut être prononcée **que** par une commission de discipline, départementale et/ou régionale. Le code de discipline prévoit en la matière que sur une épreuve qualificative à un Championnat de France, toute absence non justifiée est passible d'un an de suspension ferme et 60€ d'amende.

- b) Gestion des justificatifs d'absences

- Refus d'une équipe d'honorer sa qualification au Championnat Régional => abandon de la compétition qui expose l'équipe à des sanctions disciplinaires.
- Absences signalées avant le championnat => le justificatif d'absence doit être fourni au Comité Départemental d'appartenance dans les 48h précédant le Championnat. En cas de non-présentation de justificatifs dans les 48h, le Comité en informe le C.R.O. qui saisira la C° de discipline de ce dernier.
- Absences constatées le jour « J » du Championnat => le Comité Départemental d'appartenance doit obtenir du joueur concerné son justificatif. En cas d'absence de justificatifs dans les 48h, le CD en informe le C.R.O qui lancera une procédure disciplinaire.

- CRC JP et Vétérans

La C° Compétitions a demandé à tous les Comités de lui adresser rapidement le bilan des équipes qualifiées dans leur CDC.

CRC JP : démarre les 14 & 15 septembre. Est bâti sur 32 équipes avec 2 sous-groupes dans les 4 groupes de chaque zone qui joueront au même endroit. Pour la répartition des équipes dans ces sous-groupe, un brassage s'impose pour répartir les équipes entre-elles (et éviter à 1 département qui aurait 4 clubs qualifiés de faire un Supra Départemental !) et gérer les déplacements de ces Clubs.

CRC V : démarre le 19 septembre puis une deuxième journée le 26 septembre.

Il appartient aux Comités recevant ces journées de désigner un Délégué et d'en informer, le plus tôt possible, le C.R.O pour la transmission des documents à la personne concernée.

Les listes des CRC JP et V : quand un Comité Départemental a un club qui avait deux (ou plus) équipes en CDC, ce Comité doit transmettre au C.R.O, 1) la liste des joueurs de l'équipe Départementale qualifiée au CRC et 2) la liste des autres joueurs du second club pour contrôler les « montées » de joueurs (maxi. 2 joueurs de la division inférieure).

Les listes en CRC Open et Féminin : il semble nécessaire de nommer un responsable par zone pour la gestion de ces listes. Il faut pour cela que l'actualisation des listes soient faites très régulièrement à tous les niveaux, tant au niveau Départemental que Régional. Au

niveau Fédéral, le Comité Directeur se réunit dans 8 jours : gageons que nous aurons la solution pour la transmission des listes des joueurs.

- Finale Championnat Régional de Clubs 2019

Compte tenu du calendrier des 1ères journées de CRC JP (14 & 15 septembre 2019) et Vétérans (19 septembre 2019), peut-être serait-il souhaitable d'harmoniser les journées de CDC afin de pouvoir centraliser les résultats dans des délais plus courts, certains départements finissant leur CDC très tardivement (exemple : un département organise la dernière journée de son CDC vétérans le 12 septembre alors que la 1ère journée CRC est fixée au 19 septembre !).

Dates	Compétitions	Lieux	Délégués
28 & 29 septembre	Finale CRC Jeu Provençal	Tour de Crieu (09)	Marc NOGARET (12)
03 & 4 octobre	Finale CRC Vétérans	Lattes (34)	Patrick VERDIER (48)
12 & 13 octobre	Finale CRC Jeunes	Nîmes (30)	Serge MARTINEZ (65)
16 & 17 novembre	Finale CRC Open & féminin	Labruguière (81)	Francis RICARD (31)

⇒ La présidente rappelle aux Comités qui reçoivent des CNC Open en 2019 (CD 31, 34 et 81, les CD12 et 46 ayant déjà transmis l'info) ou un CNC féminin, le CD81, de lui communiquer dès lundi prochain, les nom, prénom, coordonnées, mail et téléphone du Délégué désigné par le Département (qui peut être membre du Comité concerné).

⇒ Pour les CRC, un budget prévisionnel avait été établi en janvier 2019 sur des hypothèses fragiles. A la réunion de Lézignan Corbières, les clubs participants aux CRC Open et féminin sont connus permettant la répartition des Groupes. Francis RICARD s'est « amusé » à faire un petit calcul des indemnités que le C.R.O serait amené à régler aux clubs concernés : en écartant la pire hypothèse de travail d'un déplacement aux deux extrêmes de la Région, le budget prévisionnel apparaît inférieur de 6000€ par rapport à celui présenté en janvier pour 88200€.

5°) - **PREPARATION SAISON SPORTIVE 2020**

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2020 suivant calendrier fédéral MAJ 08/06/19			
CD	Dates	Catégories	Lieux
66	Jeudi 21 mai	Doublette SM, TàT SF	Villeneuve de la Raho
	Vendredi 22 mai	Triplette Vétérans	
	Samedi 23 mai	Triplette SM et SF	
	Dimanche 24 mai	Doublette mixte	
46	Samedi 30 mai	Triplette promotion et TJ	Luzech (en attente de confirmation)
	D 31 mai	Doublette SF et TàT SM et TJ	
	L 01 juin	Tir de précision, SM, SF, J ^r M et J ^r F	
34	06 & 07 juin	Triplette Jeu Provençal	En attente
11	13 & 14 juin	Doublette Jeu Provençal	Carcassonne

- Modes de qualification et quotas des équipes jeunes sur le Championnat Régional Clubs

En 2019, le quota pris en compte est la participation de l'année N-1. Certains Comités souhaitent que soit prise en compte la participation de l'année en cours. Pour info, en 2019, il a été enregistré 88 équipes en juniors, 160 en cadets et 194 minimes. Un Comité Départemental qui avait deux équipes en Juniors pour la Région a préféré n'en qualifier qu'une car au niveau départemental, il n'avait que deux équipes !

Michel LEBOT : la question que doit se poser l'ETR est, à partir de quel seuil de participation, le qualificatif relève d'une vraie compétition qualificative à un Championnat de France ? Sûrement pas en se qualifiant sur un championnat qui attribue 2 places alors qu'il y a deux équipes inscrites !

L'Assemblée confie le débat et la réflexion sur le sujet à l'ETR.

- Tir de précision

La finale aura lieu dans le CD46, le 1^{er} juin 2020. Cette compétition est réservée aux seniors masculins, aux seniors féminines, aux juniors masculins et aux juniors féminines. Liberté est laissée aux Comités Départementaux pour l'organisation de cette compétition sur leur territoire.

L'Assemblée demande à la C^o Compétitions de travailler sur les modalités d'organisation de cette nouvelle compétition.

➤ Projet de travail pour la C^o Compétition

La répartition des équipes aux Championnats Régionaux avait été calquée sur les modalités des Championnats de Clubs. Il avait été trouvé le consensus de 32 équipes avec l'attribution de 14 équipes à ex-LR et 18 à ex-MP sur le critère du nombre de licences propre à chaque territoire.

Or, il se trouve que nous avons 26 équipes départementales dans chaque championnat Régional + 2 avec les Champions N-1 de l'ex-LR et l'ex-MP et les autres places données aux départements qui avaient le plus de licences soit en LR, les CD 11, 30 et 34 et en MP, les CD31 et 81.

Aujourd'hui, il semble primordial de privilégier les résultats sportifs des joueurs sur le terrain plutôt que celui de l'effectif.

Réflexion : sur le postulat de 32 équipes au Championnat Régional => deux équipes par département + le Champion Occitanie 2019 (dans chaque catégorie) = 27 places. Il reste 5 places à attribuer pour lesquelles un barème de points pourrait s'appliquer en valorisant le résultat sur le Championnat Régional 2019 (ex : 0 point pour perdu en poules, 3 pour 1 partie gagnée etc.). Cela permettrait d'établir un classement et les 5 premiers Départements obtiendraient la place supplémentaire.

L'Assemblée demande à la C^o Compétitions de se pencher sur ce projet de travail et de déterminer, entre autre, le montant du barème à appliquer pour limiter le risque d'égalité.

Il est 12h30, Marc NOGARET propose de suspendre les débats et invite les Membres du Comité Directeur à partager dans ces locaux, le vin d'honneur offert par la Mairie de Villefranche de Rouergue suivi du repas officiel à 50 mètres d'ici, à l'hôtel restaurant « l'Univers » (tenu par Quentin Bourdy et Noémie Honiat, deux jeunes cuisiniers passés par la case Top Chef).

15h30 - REPRISE DES TRAVAUX

6°) - Devenir des actions propres aux deux Ex-territoires

- ⇒ Entente Fémina dans l'ex Midi-Pyrénées : alors que notre Fédération veut promouvoir la pratique de la Pétanque au féminin en favorisant l'organisation de compétitions qui leur sont propres, il semble judicieux de conserver cette compétition en adaptant son règlement à l'ensemble de la Région Occitanie. Le secrétariat de l'Occitanie va adresser à tous les Comités, le règlement en cours pour 2019 (voir Annexe II)
- ⇒ Doublette Jeunes dans l'ex Languedoc-Roussillon => pour les mêmes raisons que précédemment, souhait de voir maintenir ces actions spécifiques tout en essayant d'aller vers une uniformisation de ces actions sur tout le Comité Régional Occitanie.
- ⇒ Le Cercle des Anciens. Historique : cette association avait été mise en place en reconnaissance du travail effectué par les dirigeants de la Ligue Midi-Pyrénées dans le cadre de leur mandat. Ses membres se retrouvaient lors du Championnat de la « Grande Ligue MP » pour partager un moment de convivialité sur deux ou trois jours. L'ex-Ligue Midi-Pyrénées contribuait à hauteur de 1000€ à son budget de fonctionnement et les Comités à leur libre appréciation.
Après un tour de table au cours duquel chacun exprime son avis : seuls les Départements de Midi-Pyrénées financeront librement et directement cette association, le C.R.O n'intervenant plus à hauteur des 1000€.

7°) - PROJET de CREATION d'une COMMISSION FEMININE

Proposition actée. Chaque département devra présenter une candidate pour constituer rapidement cette Commission et travailler dans un premier temps, sur la création d'une compétition féminine propre à la Région Occitanie dès 2020 et tout autre projet susceptible de développer la pétanque au féminin.

Pas de Commission Jeu Provençal. La gestion des compétitions Jeu Provençal reste de la compétence de la Commission Compétitions.

8°) - TABLEAU des DEFRAIEMENTS

Voir Annexe III

Ce tableau avait été adressé en février 2019 à tous les Comités et ne présente aucune remarque particulière sauf pour les équipes qualifiées par l'Occitanie pour les Championnats de France seniors où après un tour de table et à la majorité, le forfait « restauration » passe de 18€ à 20 € par personne et le forfait « hébergement » de 50 à 60€, sur présentation de justificatifs.

9°) - POINT sur LA TRESORERIE 2019

Avant de laisser la parole à Pierre BALESTER, Trésorier Général, la Présidente rappelle qu'un audit est en cours sur les comptes des ex-territoires LR et MP pour 2017, 2018 et de l'Occitanie pour 2019 afin d'apporter toute la lumière sur les écritures comptables et/ou bancaires de ces Associations. Cet audit s'est déroulé les 28 & 29 mai 2019 par deux membres de la FD au siège du CD31, gracieusement mis à disposition par son Président, Michel LEBOT. Ils ont consulté les pièces comptables fournies par Laurent ROUGIER et lui ont demandé les justificatifs manquants. Dans l'attente des conclusions officielles de ce contrôle prévues vers la mi-juin, aucune autre information ne sera faite.

⇒ Suite à la prise de fonction de Pierre BALESTER en qualité de Trésorier Général du C.R.O, le poste de Président de la Commission des Finances est à pourvoir tout comme celui de Trésorier adjoint. L'appel à candidature est ouvert.

⇒ Pierre BALESTER a pris ses fonctions le 15 mai 2019 et s'est attaché à saisir toutes les opérations sur le logiciel EBP, à récupérer ses identifiants auprès du Crédit Mutuel (banque du C.R.O), à régulariser et vérifier certaines opérations du 1^{er} janvier au 28 mai 2019. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir lui laisser un peu de temps pour se familiariser avec la trésorerie des comptes de l'Occitanie.

10°) - POINT des LICENCES

Voir Annexe IV. Le 2^{ème} appel à cotisation sur les licences sera adressé prochainement aux Comités pour une date butoir de règlement au 30/07/2019.

11°) - QUESTIONS DIVERSES

- 1) Tout document doit être adressé par mail à l'adresse cr-occitanie@petanque.fr ou par courrier à Comité Régional Occitanie - Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN
- 2) Pour le règlement des réservations hôtelières des équipes Occitanie qualifiées au Championnat de France pour 2019, il appartiendra aux Comités qui avaient en charge la réservation, de solder la facture auprès du professionnel et d'en demander le remboursement au C.R.O qui s'acquittera de son remboursement dans les meilleurs délais. Penser à faire rédiger la facture au nom du C.R.O (et non du Comité Départemental).
La réservation de la restauration de l'équipe Occitanie et de son Délégué (désigné par son Comité) reste à la charge du Comité d'appartenance. Les délégués des équipes Occitanie sont inclus dans la réservation hôtelière.
- 3) Les tenues des équipes Occitanie qualifiées au Championnat de France 2019 seront réceptionnées par le biais du CD30 et seront ensuite réparties aux Comités au moins 8 jours avant le Championnat de France concerné.

4) En **Annexe V**, le tableau des réservations de l'hôtellerie pour les équipes Occitanie qualifiées aux Championnats de France 2020 en sachant que le principe de réservation mis en place en 2019 est validé pour 2020. Précisions : pour les Championnats de France qui se dérouleront en Occitanie, le Comité Départemental qui organise aura en charge ces réservations.

5) Pensez à communiquer le nom de vos délégués désignés sur vos concours Régionaux 2019.

▪ CD09 => RAS

▪ CD11 => demande que l'article 12 du paragraphe IX page 3 du cahier des charges des Championnats Régionaux « Les frais de déplacements et le séjour des délégués et équipes sont à la charge des Comités départementaux qui devront en acquitter le montant aux transporteurs, hôteliers et restaurateurs, sous leur propre responsabilité » soit modifié pour rajouter la mention « ... sont à la charge des Comités départementaux **et/ou** des Clubs ».

Il est décidé de modifier cet article avec la précision suivante : « Les frais de déplacements sont à la charge des Comités départementaux et/ ou des Clubs selon le Règlement Intérieur du Département concerné etc. ». Dont acte.

▪ CD12 => Marc NOGARET dans l'organisation de ce 1^{er} Championnat de Région a souhaité organiser le repas officiel des membres du C.R.O du vendredi midi. Financièrement, le repas revient à 35€/ personnes soit 1035€.

Question : la prise en charge de cette dépense doit-elle être assumée en totalité par le Comité Départemental, par le C.R.O ou par moitié/moitié entre ces deux entités ? Après un tour de table, à la majorité (2 CD pour 50/50 et 9 pour C.R.O), cette dépense sera prise en charge en totalité par le C.R.O. Dont acte. Pour info : cette décision s'appliquera pour l'organisation des prochains Championnats Régionaux à 4 jours avec un repas officiel, le midi ou le soir (au choix du Club recevant), dans une fourchette maximum de 35€ par personne.

▪ CD30 => RAS

▪ CD31 => une réunion de la C^o Compétitions est à envisager courant octobre/novembre 2019 pour travailler sur les CRC.

Les Règlements des Régionaux devront être actualisés (application du Règlement officiel des Régionaux voté par la FD). Pour 2019, l'application de la règle du port de la tenue identique dès la première partie est laissée à l'appréciation du jury. En 2020, cette règle s'appliquera de plein droit.

▪ CD32 => RAS

▪ CD34 => RAS

▪ CD46 => RAS

▪ CD48 => RAS

- CD65 => demande que le montant de l'affiliation des Comités Départementaux au C.R.O ne soit pas un uniforme à tous les Départements mais indexé sur le nombre de licences.
Réponse : cette question a déjà trouvé sa réponse lors de l'Assemblée Générale de janvier 2019 à Toulouse.
- CD66 => RAS
- CD81 => demande que le document concernant la note de frais soit envoyé à tous les Comités en document Word pour en faciliter sa rédaction. Dont acte.
- CD82 => RAS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 17h30.
La prochaine réunion du CRO pourrait se positionner le 26 octobre à Toulouse (à confirmer)

La présidente,
Marie-Madeleine CLAMENS,

F.F.P.P.
Comité Régional Occitanie
Siège Adm. / Boudoir de la Gare
Bld Chantilly - 32000 MONTAUBAN
Mail: cr.occitanie@petanque.fr

Le secrétaire-Général,
Marc NOGARET

